# LA CHARTREUSE D'APPONAY AU DIOCÈSE DE NEVERS

(1185-1790)

PAR

JEANNE DE CHARRY

# INTRODUCTION SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

### PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE DU MONASTÈRE

Origine du nom d'Apponay. Au xII<sup>e</sup> siècle, Apponay, situé sur la paroisse de Rémilly, était une propriété de l'évêché de Nevers, mais les comtes de Nevers y exerçaient un droit de garde, comme châtelains de Savigny-Poil-Fol, et un droit de justice, comme seigneurs de Rémilly. La communauté d'Apponay avant son affiliation à l'ordre des Chartreux.

#### CHAPITRE PREMIER

L'ORDRE DES CHARTREUX.

Fondation de la Grande-Chartreuse (1084). Rédaction des coutumes par Dom Guigues en 1127. Le premier chapitre général de l'Ordre se tient en 1142 et ses décisions sont enregistrées dans les Vetera statuta de Dom Bernard de la Tour. Organisation de l'Ordre : le chapitre général, ses réunions, sa « carte » annuelle : le prieur de la Grande-Chartreuse est général de l'Ordre. Division de l'Ordre en provinces ; chaque province est visitée tous les deux ans par un visiteur et un convisiteur. Les prieurs : modes de nomination et attributions. Les officiers claustraux : le procureur, le coadjuteur, le vicaire, l'ancien, le sacristain. Les moines; les convers; les frères donnés. La règle et la vie des moines; le jeûne : abstinence absolue de viande établie par le chapitre général de 1254 et confirmée dans les Nova statuta de Dom Guillaume Raynaud (1368); prédominance du travail manuel sur le travail intellectuel. Modifications apportées à la règle par la nouvelle collection de statuts de Dom Bernard Carasse (1570). Privilèges accordés à l'ordre des Chartreux par différents papes (immunité, exemption), par les rois de France (exemptions d'impôts).

#### CHAPITRE II

APPONAY DE 1185 A 1520.

Fondation de la Chartreuse d'Apponay par l'évêque Thibaut, le doyen Jean et tout le chapitre de Nevers ; clause de réversion à l'évêché de Nevers au cas

où les Chartreux abandonneraient Apponay. Donations et acquisitions nombreuses au cours des xiiie et xive siècles. Privilèges accordés à la Chartreuse d'Apponay par le pape Grégoire IX (1227), les comtes de Nevers (1289, 1298, 1300, 1310), les rois Philippe le Bel (1311) et Charles VII (1444), le cardinal Rollin, évêque d'Autun (1494). Les premiers prieurs. Dom Pierre de Magdelène, prieur d'Apponay de 1433 à 1434, fut nommé procureur de la Grande-Chartreuse, puis redevint prieur d'Apponay en 1435. Prospérité et richesse relatives du monastère au xve siècle. Relâchement dans la discipline : démêlés de Dom Jean Cosson et de Dom Étienne Roy avec les prieurs. Dom Antoine de Charné, recteur, puis prieur d'Apponay en 1476, devient général des Chartreux en 1481, se démet en 1494 et revient à Apponay comme simple religieux; en 1498, il reprend malgré lui la direction de la maison; il meurt en 1511. En 1487, les religieux font faire leur premier terrier. En 1520, sous Dom Jean Choiseau, un incendie dévore presque entièrement le monastère.

#### CHAPITRE III

APPONAY DE 1520 A 1721.

Dom Poullard, prieur d'Apponay en 1524, construit le bâtiment des hôtes et fait faire le terrier du monastère en 1525. Privilèges accordés au prieuré par François Ier (1533) et par Henri II (1550). Guerres de religion. Les Chartreux abandonnent Apponay en 1565 et vont se réfugier à Decize. En 1570, le prieur, Dom Claude Guyot et le procureur Dom Jean Auffray, pris par les protestants sur la route

de Nevers, doivent vendre deux domaines pour recouvrer leur liberté. Sous les successeurs de Dom Guyot (1571-1618), la communauté est réduite à deux ou trois religieux. Dom Claude Gaultier (1618-1626) répare l'église et le cloître et fait refaire le terrier du prieuré. Gouvernement de Dom Anthelme de Maugarny (1629-1662), profès de Paris; nouvelles constructions (1630): correspondance avec Dom Auguste Joyeux, prieur de Paris et visiteur de la Province de France en 1631, avec le général Dom Juste Perrot. Rapports d'Apponay avec la Chartreuse de Paris, où Dom de Maugarny séjourne fréquemment. La correspondance qu'il échange alors avec Dom Luc Crochart, l'un de ses religieux (1645 et 1648), et avec Dom Augustin Chappelet, son procureur (1653), nous renseigne sur la vie intérieure du couvent. Dom de Maugarny fait entourer la Chartreuse de murailles (1653-1655). Régime intérieur de la communauté au milieu du xviie siècle : recettes et dépenses.

Gouvernement de Dom Joseph Cazet (1671-1691). Construction du cloître et des deux cellules du prieur et du vicaire en 1683. L'année suivante, le comte de Nevers accorde aux Chartreux d'Apponay la haute et la moyenne justice sur l'enclos du prieuré, droit qu'il avait conservé après la vente de la seigneurie de Rémilly à la famille du Pontot en 1555. En 1685, les religieux achètent des seigneurs de Rémilly les justices de Rémilly, Montrimbault et Lanty en partie, ainsi que la basse justice sur l'enclos d'Apponay; la même année, ils acquièrent du chapitre de Nevers le droit de nommer à la cure de Rémilly; ce droit leur est contesté en 1711 et un nouvel accord est conclu à ce sujet en 1712. Vie intérieure du monastère sous Dom Cazet, Dom Jérôme de Carrheil (1691-1704) et

Dom Edmond Ferlet (1704-1709). Correspondance des deux prieurs avec le théologal de Nevers, Vidal. Gouvernement de Dom Louis de la Barre (1709-1721); entreprises industrielles : verrerie d'Apponay ou de Saint-Bruno, échec de celle de la Boue.

#### CHAPITRE IV

APPONAY SOUS LES DERNIERS PRIEURS.

Relèvement d'Apponay sous Dom de Lavau (1721-1723) et sous Dom Noël Le Vieil (1723-1725). Confection d'un nouveau terrier en 1724-1725. Gouvernement de Dom Louis Lancieux (1725-1743), tentative infructueuse d'établissement d'une faïencerie. La verrerie Saint-Bruno continue de fonctionner. Rapports fréquents au xvIIIe siècle avec la Chartreuse d'Auray dont viennent presque tous les prieurs d'Apponay. Gouvernement de Dom Hugues Pépin (1743-1749) et de Dom de Coëtivy (1750-1753); construction de nouvelles cellules. Dom de Coëtivy rédige le catalogue des prieurs d'Apponay. Discipline intérieure : le relâchement dans la vie religieuse, général à cette époque, est causé par une trop grande richesse et des habitudes de confort. Vie intellectuelle et morale d'Apponay sous les derniers prieurs. Réformes souhaitées par la Commission des réguliers.

#### CHAPITRE V

APPONAY ET SES MOINES SOUS LA RÉVOLUTION.

Composition de la communauté d'Apponay au moment de la Révolution. Inventaire des biens du couvent. Un délai est laissé aux moines qui doivent quitter Apponay avant le 1er janvier 1791. Dispersion des religieux; Dom Vincent Ledivelec, condamné à la déportation, meurt à Brest, à l'hôpital Saint-Louis, en 1794. Vente des biens du monastère.

## DEUXIÈME PARTIE LE TEMPOREL DU MONASTÈRE

Le monastère est relativement pauvre. Pourtant ses domaines sont assez importants en comparaison du petit nombre des religieux, qui ne furent jamais plus de onze.

Les baux les plus fréquents dans les domaines d'Apponay : tenures à tailles ou tenures serviles, qu'on trouve encore au xviiie siècle ; baux à bordelage, très fréquents en Nivernais, consentis à des serfs, à des paysans libres, à des bourgeois, à des nobles ; baux à métairie, à partir du xvie siècle ; baux à ferme à la fin du xviie et au xviiie siècle. Baux à cheptel.

#### CHAPITRE PREMIER

Possessions situées dans les paroisses de rémilly, lanty, avrée.

Paroisse de Rémilly: enclos du couvent, chamon d'Apponay, grand domaine d'Apponay. Domaine Saint-Bruno, domaine Notre-Dame, domaine de la Ménagérie. Manœuvrerie de la Croix de la Vouavre, grand domaine de Montreuil : communauté des Gonin. Petit domaine de Montreuil : communautés des Talpin et des Revelin. Maison forte de Rémilly. Domaine de Montchevet : communautés des Monneaux, des Vaget, des Bonneau, des Chopinet. Ces domaines sont formés d'un grand nombre de petits héritages tenus à bordelage par des communautés : les religieux, grâce à la réversion « bordelière », peuvent les réunir pour en former de grandes métairies. Directes provenant des seigneurs de Rémilly. Redevances perçues à Pouilly (paroisse de Rémilly).

Paroisse de Lanty: domaine de la Mazille-Le Charnay: communautés des Richard et des Tallard. Vignes de Lanty.

Paroisse d'Avrée : les Boizards, les Gris, la Caillette, le Haut-d'Avrée.

#### CHAPITRE II

Possessions situées dans d'autres paroisses.

Dans la paroisse de Sémelay, les religieux possédaient le domaine de Montecot, où ils eurent anciennement des droits de justice et des hommes taillables.

Possessions de la Chartreuse dans les paroisses de Fours, Chevannes, Cercy-La-Tour, Saint-Seine, Ternant (métairie de La Villeneuve), Savigny-Poil-Fol, Saint-Honoré, Préporché, Champvert, Verneuil, Chalon.

Domaine des Bédisses près Nevers. Vente de ce domaine à Me Henri Bolacre, en 1570, pour la rançon du prieur; procès avec la famille Bolacre, qui dure jusqu'à la fin du xviie siècle.

Maisons à Decize. Maisons de la rue des Pêcheurs, au nombre de trois. Maison Joly. Maison de la rue des Roches; procès avec les Minimes de Saint-Pierre de Decize (1626). Maisons et vignes à Saint-Privé, faubourg de Decize.

Rentes seigneuriales à Nevers. Maison de la rue de Nièvre.

#### CHAPITRE III

EAUX ET FORÊTS, DROITS D'USAGE ET DROITS DE JUSTICE.

Outre de nombreux étangs, dans les paroisses de Rémilly, de Lanty, d'Avrée, de Savigny, de Fiurs et de Cercy-la-Tour, la Chartreuse possède le moulin d'Apponay et le droit de pêche dans l'Alène; ce droit a été concédé aux religieux en 1445 par Huguenin Boutillat, seigneur de Barbault.

Le moulin banal, construit par les seigneurs de Rémilly au xvi<sup>e</sup> siècle, rivalise avec le moulin d'Apponay.

Bois d'Apponay; bois de Rémilly : long procès contre la maîtrise des eaux et forêts de Nevers au sujet de la coupe des bois communaux (1712-1717); un arrêt du Conseil du 5 juillet 1717 permet aux religieux de les exploiter. Bois acquis de la seigneurie du Plessis. Bois de Lanty.

Droits d'usage à Fours, à Maulaix, à Chevannes.

Droits de justice : justice d'Apponay, justice de Rémilly, justice de Montrimbault, justice commune de Lanty, exercée par quatre seigneurs. Droit de place sur les marchands forains, droit de mesurer le blé, le vin, l'huile, de tenir signe patibulaire : droit sur les langues des bestiaux.

#### CHAPITRE IV

#### DÎMES ET RENTES.

Dîme de Pouilly (paroisse de Rémilly), acquise en 1200, disputée par les curés de Rémilly (1437, 1488), puis par le seigneur de la Boue (1527).

Dîme de la Chaise (paroisse de Saint-Hilaire), acquise de Guillaume de Thaix en 1310; les Chartreux en percevaient le quart et le partageaient avec le chapitre de Semur en Brionnais et le seigneur de la Chaise. Procès avec les curés de Saint-Hilaire (1484, 1666), le curé de Tannay et le prieur de Bourbon-Lancy (1545), les curés de Tannay et de Gannay (1670), le seigneur de la Chaise, d'Escorailles (1675).

Dîme de Monceau (paroisses de Tazilly et de Fléty alternativement); elle faisait partie des revenus de la seigneurie de Montrimbault.

Dîme de Fours; cédée en partie par Honoré de Magny en 1289, elle se partageait avec les prieurs de Coulonges et de Mazille et divers seigneurs. En 1494, les Chartreux abandonnent leur droit au curé contre une rente annuelle de seigle.

Dîme de Saint-Seine. Le seigneur de Ternant céda la moitié de cette dîme aux religieux; plus tard, ils en acquirent le tiers. Nombreux procès avec les curés. En 1451, les religieux leur abandonnent leur droit contre une rente de seigle.

Rente en grain sur le prévôt et les chanoines de Ternant depuis 1457. Les religieux perçoivent cette rente à la place de la dîme de Ternant.

Dîme de la Guette (paroisse de Cercy-la-Tour); rente en grain, mais presque toujours acquittée en argent, cédée en 1269 aux religieux sur les dîmes et champarts de la Guette.

Rente en grain sur la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem de Biches : léguée aux Chartreux par le testament de Hugues, seigneur de Lormes et de Château-Chinon (1219). La commanderie, peu nombreuse et pauvre, fait des difficultés pour acquitter cette lourde rente. Innombrables procès du xve à la fin du xviiie siècle.

Rente sur la châtellenie de Savigny-Poil-Fol, concédée aux Chartreux par la comtesse Mahaut de Courtenay en 1265.

Rente de 20 sous sur la baronnie de Ternant, accordée au monastère par Guyot, seigneur de Ternant, en 1308.

Rentes constituées au xvIIIe et au xvIIIe siècle.

#### CHAPITRE V

CHARGES DU MONASTÈRE.

Les tailles pèsent lourdement sur les métayers des Chartreux, grevant leurs domaines. Nombreuses démarches pour obtenir des réductions (auprès de Le Tellier en 1653). Le plus souvent les religieux payent la taille de leurs gens.

Les décimes et le don gratuit.

Le droit sur les vins.

La taxe du chapitre général de l'ordre.

#### CONCLUSION

#### APPENDICES

- I. LES BATIMENTS.
- II. LES ARMOIRIES.
- III. LISTE DES PRIEURS.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES CARTES PLAN PHOTOGRAPHIES

